

CE - Fiche de données de sécurité YETI GmbH

Conformément à la directive 1907/2006 CE, article 31

Fix Firing Paste (Pâte porteuse de carburant) Art.399-1000 / 399-1005 / 399-1020

SECTION 1. Identification de la substance/préparation et de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit : Fix Firing Paste (en seringues 12ml)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Application en technique dentaire Type d'utilisation : Aide à la fabrication de prothèses dentaires

1.3 Fournisseur / raison sociale : YETI Dentalprodukte GmbH Rue : Industriestraße 3
Code postal : D-78234 Engen E-mail : sdb@yeti-dental.com Informations sur la substance / préparation : Tél 0 77 33 / 94 10 0 FAX 0 77 33 / 94 10 22 1.4
Renseignements en cas d'urgence : Tél.0 77 33 / 94 10 0 (du lundi au jeudi de 8h à 16h30, le vendredi de 8h à 14h)

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Règlement de classification CE n° 1272/2008 Non classé Effets physico-chimiques néfastes sur l'homme et l'environnement Aucune autre information disponible

2.2 Éléments de marquage Étiquetage (Règlement CE n° 1272/2008) Aucun étiquetage requis

2.3 Autres dangers Cette substance/mélange ne répond pas aux critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance/mélange ne répond pas aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII

SECTION 3. Composition / informations sur les composants

3.1 Ingrédients

Chim. Identificateur de produit Classification Concentration Règlement CE (%) 1272/2008 Laine AES CAS no. 436083-99-7 non classé > 15% (fibres synthétiques, n° CE 650-016-00-2 20-25% silicate alcalino-terreux) REACH 01-2119457644-32- 00002
--

3.2 Mélanges Le mélange n'est pas classé comme dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008

CE - Fiche de données de sécurité YETI GmbH

Conformément à la directive 1907/2006 CE, article 31

SECTION 4. Premiers secours :

4.1 Description des premiers secours Informations générales : Dans tous les cas de doute ou si des symptômes apparaissent, immédiatement Contactez un médecin. Après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Changer les vêtements contaminés. En cas d'allergie/irritation consulter un médecin Après contact avec les yeux : Rincer à l'eau pendant quelques minutes. Retirer les lentilles de contact. En cas d'irritation, consulter un médecin spécialiste. Après inhalation : Transporter à l'air frais et adopter une position de repos respirer plus facilement. Consulter un médecin en cas de plaintes. Après ingestion : Rincer la bouche puis boire beaucoup d'eau. pas de vomissements provoquer. convoquer un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Symptômes Aucune information disponible Risques Aucune information disponible

4.3 Indications d'attention médicale immédiate ou de traitement spécial Traitement Traitement symptomatique

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés : Le matériau n'est pas combustible. Mesures d'extinction sur le accorder l'environnement. Ne pas utiliser un jet d'eau plein.

5.2 Danger particulier : ininflammable

5.3 Équipement de protection spécial : Équipement de protection contre les incendies et protection respiratoire requis. Informations complémentaires : Gaz/vapeurs/brouillard avec jet d'eau pulvérisée abatte.

SECTION 6. Mesures en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles : Ne pas respirer les vapeurs/gaz/fumées/aérosols. Contacter éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. système d'aspiration. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions environnementales : ne pas pénétrer dans les égouts ou les plans d'eau laisser.

6.3 Procédure par ex. confinement et nettoyage Ramasser mécaniquement les impuretés. Remplir dans des récipients marqués. Observer TRGS 200/201. Éviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la section 8 Manipulation sûre voir section 7 Élimination voir section 13

CE - Fiche de données de sécurité YETI GmbH

Conformément à la directive 1907/2006 CE, article 31

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Conseils pour une manipulation sans danger Éviter et ne pas inhaler la poussière. succion. porter un masque de protection. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Lieu de travail- et autres valeurs limites (AGW). Précautions d'incendie et d'explosion Aucune mesure de protection spéciale n'est requise. Mesures d'hygiène Les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques Des mesures doivent être respectées. Rangez les vêtements de travail séparément. Classe d'explosion de poussière aucune donnée disponible

7.2 Exigences relatives aux lieux de stockage Locaux secs Conteneurs fermés avant et conteneur mécan. protéger les dommages. Éligible uniquement personnes accessibles. Entrepôt bien aéré. à l'état critique Utilisez des points d'aspiration.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Auxiliaire pour la fabrication de prothèses dentaires.

Pas un dispositif médical

SECTION 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller



8.2 Contrôles de l'exposition Contrôles techniques appropriés En cas de manipulation à l'air libre, une ventilation par aspiration locale est nécessaire utiliser. Éviter de respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols

Équipement de protection individuelle:

Protection des mains : gants (recommandation KCL Dermatrill P-NBR)

Protection des yeux : Porter une protection oculaire et faciale Protection respiratoire :

Masque respiratoire DIN EN 143 – P2 ou P3 Éviter absolument la formation de poussière. Aspirateur sur place.

Protection du corps : porter des vêtements de protection Mesures d'hygiène : Ne pas fumer, boire ou consommer de la nourriture.

Bien se laver les mains et le visage après manipulation

Informations générales : ne pas mettre dans les eaux de surface ou les égouts laisser atteindre.

CE - Fiche de données de sécurité YETI GmbH

Conformément à la directive 1907/2006 CE, article 31

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques

essentielles

état physique

Couleur:

Odeur:

PH:

gris clair/blanchâtre

inodore

n.b.

Point de fusion : 1752°C

Point d'ébullition/intervalle d'ébullition s.o.

Point d'éclair s.o.

Inflammabilité solide n.a.

Gaz d'inflammabilité non applicable

Risques d'explosion Le produit n'est pas explosif

Limite inférieure d'explosivité n.a.

Limite supérieure d'explosivité n.a.

Solide d'auto-inflammation n.a.

Gaz d'auto-inflammation non applicable

Température de décomposition n.d.

Propriétés comburantes Le produit n'est pas oxydant

Pression de vapeur (à 50°C) <=1100 hPa

Densité 2.5-2.72g./cm³

Solubilité dans l'eau : le produit est insoluble dans l'eau

Solubilité avec d'autres solvants. n.b.

Coefficient de partage n.d.

densité de vapeur n.

Taux d'évaporation s.o.

9.2 Autres informations teneur en solides 50%

SECTION 10. Stabilité et réactivité :

10.1 Réactivité pas de danger particulier

10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales

10.3 Réactions dangereuses Aucun connu

10.4 Aucun à éviter

10.5 Matières incompatibles aucune information disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux. Aucun produit de décomposition dangereux connu

CE - Fiche de données de sécurité YETI GmbH

Conformément à la directive 1907/2006 CE, article 31

SECTION 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) non classé (Basé sur des données, critères non remplis)
Toxicité aiguë (cutanée) non classé (D'après les données, critères non remplis)
Toxicité aiguë (par inhalation) non classé (D'après les données, critères non remplis)
Irritation par corrosion cutanée non classée (D'après les données, critères non remplis) pH non applicable
lésions/irritations oculaires graves. non classé (Basé sur les données, critères non remplis) pH non applicable
Sensibilisation respiratoire non classé (Basé sur les critères de données non remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales non classé (Basé sur les critères de données non remplis)
Cancérogénicité non classé (Basé sur les critères de données non remplis)
Toxicité pour la reproduction non classé (Basé sur les critères de données non remplis) atteint)
Toxicité d'une dose unique Exposition non classée (sur la base des données, critères non remplis)
Toxicité d'une exposition répétée non classée (sur la base des données, critères non remplis)
Danger par aspiration non classé (non pertinent)

Propriétés de charme

Fourniture lorsqu'elle est testée selon des méthodes reconnues (Directive 67/548/CE, Annexe V, Méthode B4). Les fibres contenues dans ce matériau ont des résultats négatifs. fabriqué par l'homme Les fibres minérales peuvent provoquer une légère irritation, provoquant des démangeaisons ou, dans de rares cas, de légères rougeurs chez les personnes sensibles. Contrairement aux autres Ce n'est pas le résultat d'une allergie ou d'une réaction irritante irritante Dommages cutanés chimiques, mais remplacés par un traitement mécanique temporaire effet causé.

Autres expérimentations animales Ces matériaux sont conçus pour permettre un retrait rapide du tissu pulmonaire Permettre. Cette brève biopersistance a été soulignée dans de nombreuses études sur l'AES Application du protocole européen ECB/TM27 (Ver.7) documentée. En cas d'inhalation, même à des niveaux élevés Les doses, ne s'accumulent pas dans une mesure à gravement préjudiciable effets biologiques. Dans les études chroniques tout au long de la vie, aucune n'a ont démontré un effet lié à l'exposition qui serait supérieur à celui de n'importe quelle poussière « inerte ». Les études subchroniques aux doses les plus élevées réalisables ont abouti aux pires scénarios Une réaction inflammatoire transitoire et légère. fibres avec la même capacité Persistent dans les tissus, ne produisent pas de tumeurs dans la cavité abdominale de les rats sont injectés

CE - Fiche de données de sécurité YETI GmbH

Conformément à la directive 1907/2006 CE, article 31

SECTION 12. Informations écologiques

- 12.1 Toxicité Le produit n'est pas écotoxique
 - 12.2 Persistance et dégradabilité Le produit n'a pas été testé
 - 12.3 Potentiel de bioaccumulation Le produit n'a pas été testé
 - 12.4 Mobilité dans le sol Le produit n'a pas été testé
 - 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Le produit ne répond pas aux critères
 - 12.6 autres effets indésirables Il n'y a pas d'informations Informations complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement
-

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination :

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets : Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau laisser. Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et légales. Code EAK : 101103
-

SECTION 14. Informations relatives au transport

- 14.1 Numéros ONU Aucune marchandise dangereuse au sens des réglementations de transport
- 14.2 Nom d'expédition de l'ONU Marchandise non dangereuse au sens des réglementations de transport
- 14.3 Classes de danger pour le transport Aucune marchandise dangereuse selon les réglementations de transport
- 14.4 Groupe d'emballage Marchandise non dangereuse au sens des réglementations de transport Transport fluvial (ADN)
- 14.5 Dangers pour l'environnement Le produit n'est pas dangereux pour l'environnement
- 14.6 Précautions particulières Aucune information disponible Mesures pour les utilisateurs
- 14.7 Transport en vrac Annexe II non applicable de la Convention MARPOL Et selon le code IBC

CE - Fiche de données de sécurité YETI GmbH

Conformément à la directive 1907/2006 CE, article 31

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement Législation relative à la substance ou au mélange Règlements de l'UE des informations sur Directive SEVESO III 2012/18/UE n'est pas soumis à la directive SEVESO III

Réglementations nationales

Restrictions à l'emploi après le jeune Respectez l'Ordonnance sur la santé et la sécurité au travail, ArGV5 (SR822.115). Les jeunes en formation professionnelle de base ne peuvent travailler avec ce produit si cela est prévu dans l'ordonnance éducative respective pour atteindre votre objectif éducatif, les exigences du plan éducatif sont remplies et les restrictions d'âge applicables sont respectées. Les jeunes qui n'ont suivi aucune formation professionnelle de base ne peuvent pas travailler avec le produit. Les jeunes sont des salariés des deux sexes jusqu'à l'âge de 18 ans. Restrictions d'emploi après un congé de maternité Respecter la réglementation (SR822.111.52) pendant la grossesse. Les femmes enceintes et les mères allaitantes ne sont pas autorisées à utiliser ce produit n'entrent en contact que si, en raison d'un risque évaluation gem.Art.63ArGV1 il est clair qu'aucun béton il existe un risque pour la santé de la mère et de l'enfant ou ceux-ci exclus par des mesures de protection appropriées peut être.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Il n'y a pas d'évaluation de la sécurité chimique pour la substance

ARTICLE 16. Autres informations Abréviations et acronymes

Abréviations :

n.a.= non applicable n.b.= non déterminé N/A= non applicable

Avec les informations ci-dessus, qui correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience, notre produit est décrit en ce qui concerne les exigences de sécurité et d'étiquetage au sens de la législation en vigueur ; Cependant, les assurances de propriété ne sont pas associées à cela et n'établissent pas de relation juridique. Les informations comprennent des informations sur la manipulation, le stockage, la transformation et le transport en toute sécurité du produit et ne peuvent pas être transférées aux produits suivants en cas de modification des propriétés. Les lois et réglementations en vigueur relèvent de la responsabilité du destinataire de nos produits.

(les données des ingrédients dangereux sont extraites de la FDS la plus récente du pré-fournisseur)

CE - Fiche de données de sécurité YETI GmbH

Conformément à la directive 1907/2006 CE, article 31

ADN	European Agreement concerning the international Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
ADR	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
ATE	Acute toxicity estimate.
BCF	Bio-Concentration factor
BimSchV	Ordinance on the Implementation of the Federal Immission Control Act
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, labelling and Packaging.
DGR	Dangerous Goods Regulations
DIN	standard of the German Institute for Standardization
DNEL	Derived No Effect Level
DMEL	Derived Minimal Effect Level
EC50	Effective Concentration, 50%
EC	European Community
EN	European standard
EmS	Emergency Schedules
ErC50	Effective Concentration 50%, grow rate
EINECS	European Inventory of Existing of Commercial Chemical Substances
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances
GHS	Globally Harmonized System of Classification/ Labelling of Chemicals
IATA	International Air Transport Association
IBC code	International code for the construction and equipment of ships Transportation of dangerous chemicals in bulk
ICAO	International Civil Aviation Organization
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
ISO	Standard of International Standards Organization
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC50	Lethal Concentration, 50%
LD50	Lethal Dose, 50%
LL50	Lethal loading, 50%
EL50	Effect loading, 50%
Log Kow	distribution coefficient between octanol and water
MARPOL	Maritime Pollution Convention. Convention for the prevention of ship-Source
MFAG	Medical First Aid Guide
NOEC	No Observed Effect Concentration
OECD	Organization for Economic Cooperation and Development

CE - Fiche de données de sécurité YETI GmbH

Conformément à la directive 1907/2006 CE, article 31

PBT	Persistent, biocumulative, toxic
PNEC	Predicted No Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
RID	Regulation concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
SVHC	Substance of Very High Concern
TRGS	Technical Rules for Hazardous Substances
UN	United Nations (United Nations)
VOC	Volatile Organic Compounds
vPvB	very persistent and very bioaccumulative
VwVwS	Administrative regulation of substances hazardous to water
WGK	water hazard class